



Municipalité de la Commune de Duillier

Préavis No 07/15

au Conseil communal

**Crédit d'investissement de CHF 274'000.00 pour financer
l'achat d'équipements pour la future déchèterie
intercommunale « En Messerin »**

Part de Duillier CHF 55'000.00

Municipal responsable

Monsieur Christophe Challande

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction et résumé

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit d'investissement de CHF 274'000.00 pour financer l'achat d'équipements pour la déchetterie intercommunale au lieu-dit "En Messerin" afin de garantir son bon fonctionnement. Cette dernière ouvrira en principe le 3 novembre 2015.

Une demande identique de crédit pour cette somme est présentée au Conseil communal de la Commune de Prangins, notre commune partenaire, s'agissant d'une réalisation solidaire au sens de l'entente mise en place à ce sujet.

La charge de la Commune de Duillier est équivalente à sa part à savoir CHF 55'000.00.

La Municipalité présente et explique les éléments qui ont dicté la demande de crédit, à savoir la situation de location et de prêt, l'infrastructure de la nouvelle déchetterie et le prix du transport.

L'Exécutif donne ensuite des explications au sujet de équipements. Il précise finalement les coûts de ces investissements.

Notons que le pacte de préemption avec la Commune de Prangins a été signé et que, de ce fait, la convention intercommunale récemment adoptée est en cours d'approbation.

Enfin, les structures d'organisation découlant de la convention se mettent en place.

2. Les raisons de ces achats

La déchetterie se veut une centrale de la récolte des déchets. Ces principes sont acquis car ils découlent de la décision du Conseil communal autorisant la création de cet ouvrage intercommunal dans un esprit bien compris de rationalité de la gestion des déchets.

- Les installations actuelles

Elles seront supprimées au profit de la déchetterie intercommunale qui se veut mieux équipées.

- Prix du transport

Les déchets collectés dans la déchetterie intercommunale devront bien entendu être transportés ailleurs.

Ces désapprovisionnements de la déchetterie s'effectuent par camion. Il est dès lors logique d'avoir le meilleur ratio poids des déchets transportés et kilomètre parcouru en utilisant les bennes adaptées ou de grandes capacités au regard des véhicules transporteurs.

3. Quelques éléments sur le matériel à acquérir

- Les bennes

Les bennes à couvercle sont destinées recevoir le bois, le papier et les déchets encombrants. Le fait de pouvoir couvrir les déchets permet de gagner du poids. Cela évite que des

éléments parasites comme l'eau de pluie et la neige se mêlent aux déchets. Il en va aussi de la propreté de la déchetterie.

La benne à compost doit avoir des portes étanches. En effet, il est interdit que du jus provenant des déchets en décomposition s'échappent du conteneur pendant le stockage dans la déchetterie et pendant le transport routier.

La benne pour la ferraille doit disposer d'un système de crochets sur les bords extérieurs pour fixer un filet de protection à l'occasion du transport par camion.

La benne pour le PET est pourvue d'un cadre filet fixé à la benne pour empêcher la perte d'éléments pendant les transports.

Les bennes pour les huiles usées disposent de fûts distincts de 200 litres chacun. Un conteneur permet de récolter les huiles minérales. L'autre conteneur contient les huiles végétales.

Le conteneur pour le verre est divisé en trois compartiments distincts : l'un pour le verre vert, le second, pour le verre blanc et le dernier pour le verre brun. Vetrorecycling rémunère mieux la tonne de verre trié que celle en vrac sans distinction de couleurs.

- Les compacteurs

Les compacteurs permettent de compacter tous les déchets volumineux, en particulier les plastiques et le carton.

En compactant les déchets, il est ainsi possible de diminuer le volume de cinq jusqu'à dix fois. Cette diminution du volume des déchets permet de gagner de l'espace pour le stockage sur le site et de gagner de la place dans la benne. C'est aussi un gain d'argent lors du transport.



Le compacteur sera équipé d'un couvercle à deux battants. Ce couvercle présente l'avantage de garder un espace de récupération propre, d'éviter de l'eau et de la neige dans les déchets et d'éviter d'avoir du poids supplémentaire dans le conteneur.

- Le chariot à mât télescopique

Cet engin permet de tasser les bennes, en particulier celles contenant le papier, le bois, les déchets inertes, la ferraille et les encombrants.

En outre, ce chariot permettra de manipuler les palettes et les différents cadres de stockage. Il sera utile pour charger dans la benne des déchets verts déposés au sol et de mettre de l'ordre dans les conteneurs.

L'on peut dire sans hésiter que ce chariot à mât télescopique permettra de gagner de la place et d'épargner de l'argent en optimisant au maximum le poids des déchets transportés.



Cet engin est livré avec de nombreux accessoires permettant de nombreuses utilisations, notamment le déneigement de la déchetterie.

Le choix de ce modèle résulte d'une réflexion qui tient compte qu'une benne a une longueur d'environ 7,00 mètres et que cet engin peut porter une charge maximale de 3'700 kg à une distance de 12 mètres. Cette machine est un compromis effectué parmi de nombreux modèles et des marques différentes. Il a aussi été tenu compte du service après-vente à proximité.

4. Description du matériel

<u>Description</u>	<u>Nb</u>	<u>Prix/Pièce</u>	<u>Total/HT</u>
Plastique carton : Compacteur type PC 600L-24AR	2	22'250.00	44'500.00
Bois, papier et déchets encombrants : Container standard type Medium 38m ³ avec couvercle	3	8'930.00	26'790.00
Ferraille : Container standard type Medium 38m ³	1	6'370.00	6'370.00
PET : Container standard type Medium 38m ³ avec cadre-filet	1	7'770.00	7'770.00

<u>Description</u>	<u>Nb</u>	<u>Prix/Pièce</u>	<u>Total/HT</u>
Compost : Container standard type Heavy 36m ³ avec couvercle et porte étanche	1	9'980.00	9'980.00
Verre : Container type Medium 38m ³ avec tri des couleurs et insonorisé	1	CHF 15'440.00	CHF 15'440.00
Déchets inertes : Benne type Cobra 12m ³ avec porte rampe	1	CHF 4'780.00	CHF 4'780.00
Huiles usées : Container Villiger Type City Line 3.3m ³	2	CHF 3'980.00	CHF 7'960.00
Chariot à mât télescopique MERLO P37.12 PLUS+ accessoires	1	CHF 129'630.00	CHF 129'630.00
		Total HT	CHF 253'220.00
		TVA 8%	CHF 20'257.60
		Total	CHF 273'477.60

5. Subventions

Par décision du 23 décembre 2014, la Direction générale de l'environnement a octroyé une subvention de CHF 375'000.00 au maximum correspondant au 15% des coûts de réalisation devisés à CHF 2'500'000.00. Ce dernier montant correspond au coût estimé de la construction de la déchetterie (préavis 01/14) et au coût estimé des frais d'équipement.

6. Coût et financement

Ces investissements feront l'objet d'un appel d'offres sur invitation.

- Part des communes

Ce montant de CHF 273'477.60 se répartit à raison de 20% à la charge de la Commune de Duillier soit CHF 54'695.55 et 80% à la charge de la Commune de Prangins, soit la somme de CHF 218'782.05.

- Financement

Cet équipement sera financé par la trésorerie courante. L'amortissement est prévu sur 10 ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Duillier

Vu le préavis municipal N°07/15 relatif au crédit pour financer les équipements de la déchèterie intercommunale « En Messerin »

Ouï Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Le rapport de la commission de gestion et des finances,

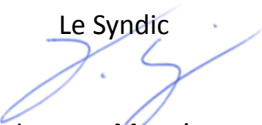
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis N°07/15 relatif au crédit d'investissement pour financer les équipements de la déchèterie intercommunale « En Messerin » ;
d'accorder un crédit d'investissement de CHF 274'000.00 aux Municipalités de Duillier et Prangins dans ce but ;
2. de financer ce crédit de la manière suivante :
 - CHF 218'782.05 par la participation de la Commune de Prangins,
 - la part de la Commune de Duillier de CHF 55'000.00 par la trésorerie courante ;
3. d'admettre le mode de financement par la trésorerie courante et l'amortissement sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 août 2015, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Jacques Mugnier

Le Secrétaire

Andres Zähringer